

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 19 juin 2019

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 11, 12, 13 et 14 juin 2019**

**2019 DDCT 76** Subvention au titre des fonds du Maire du 2<sup>ème</sup> arrondissement (2.896 euros) à l'association « Compagnie ADN's ».

**Mme Pauline VERON, rapporteure.**

-----

**Le Conseil de Paris,**

Vu le projet de délibération, en date du 28 mai 2019, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention à l'association « Compagnie ADN's » ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2511-14 ;

Vu l'avis du Conseil du 2e arrondissement, en date du 27 mai 2019 ;

Sur le rapport présenté par Mme Pauline VERON, au nom de la 7e Commission,

Delibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 2.896 euros est attribuée au titre de l'exercice 2019 à l'association « Compagnie ADN's » (189861 / 2019\_08507), 126 rue Saint-Denis - 75002 Paris.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée au budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercice 2019.

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

**Anne HIDALGO**